



Département de l'Eure
Arrondissement des Andelys
Canton des Andelys
Tél: 02.32.52.60.90
mairie@notre-dame-de-l-isle.fr
<http://notre-dame-de-lisle.fr/>

République Française
Mairie de Notre- Dame de l'Isle
27940 Notre-Dame de l'Isle

**COMMUNE DE NOTRE-DAME DE L'ISLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 25 Février 2019**

***Date de convocation : 21/02/2019
Date d'affichage : 21/02/2019
Nb de conseillers en exercice : 13
Présents : 10
Votants : 13***

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibaut BEAUTÉ, Maire.

Étaient présents :
Mme BILLARD Pascale
Mme LASSERRE de La BROSSE Catherine,
Mme LERATE Catherine,
M. SILLIAU Alain,
Mme TISON Nathalie,
M. MAILLARD Charles,
M. FAVRESSE Alain
M. MONNOT Christian-Marie
M. LEPRE Thierry

Ont donné pouvoir : Mme LARDY Roseline à Mr BEAUTE Thibaut, Mme BAUMGARTNER Muriel à Mme BILLARD Pascale et Mr LACAILLE Christophe à Mr FAVRESSE Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Mme TISON Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du CM du 11 février 2018

Mr le Maire précise que le PV du Conseil Municipal du 11 Février 2019 a été modifié en tenant compte des remarques adressées au préalable par Mme Lasserre de la Brosse par mail en date du 25/02/19.

Celle-ci conteste ces modifications car elle souhaite que le motif de son vote contre le PV du Conseil Municipal du 28/01/2019 soit mentionné dans son intégralité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à la majorité des membres présents et représentés (une voix contre : Mme Lasserre de la Brosse),

- **ADOpte** le procès-verbal du conseil municipal du 11 Février 2019.

I/ Environnement et Travaux

1/Eglise : demandes de subventions pour la restauration des murs extérieurs de l'église auprès de l'Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), du département et d'autres partenaires

Mr le Maire indique qu'il a fait actualiser le devis obtenu l'an dernier et que le montant s'élève à 57 896,70 € HT.

Il rappelle qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40%. Par ailleurs, le département peut également abonder le financement de cette opération à hauteur de 25% dans le cadre de l'opération « mon village, mon amour » abondé de 5% en raison de la démarche de financement participatif avec la Fondation du Patrimoine à laquelle la commune a décidé d'adhérer.

L'église de la commune n'étant pas un monument classé, il n'est pas exclu de faire intervenir des non professionnels pour certains travaux.

Les travaux étant supérieurs à 25 K€, une consultation sera lancée. Par ailleurs, il y aura lieu d'établir une déclaration préalable de travaux qui sera instruite par les Bâtiments de France.

Mme Lasserre de la Brosse exprime le souhait que la fenêtre de la sacristie soit remplacée. Mr le Maire y est favorable dans la mesure où il s'agit d'un remplacement à l'identique.

Mr Monnot suggère que pour la rénovation de l'église, un dossier soit monté pour solliciter Mr Stéphane Bern dans le cadre de ses actions en faveur du patrimoine. Mr le Maire n'est pas contre mais rappelle qu'un maire de l'Eure a récemment déploré la faible somme reçue (12 000€ sur les 235 000€ estimés) pour la rénovation de l'église du village dont le dossier a été retenu dans le cadre de l'opération nationale du Loto du Patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à l'unanimité

- **ADOpte** le projet de travaux de restauration des murs extérieurs de l'église
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux	57 896.70 €	ETAT DETR	40%	23 158.68 €
		Département	25+5%	17 369.00 €
		Financement participatif	5%	2 894.84 €
		Autofinancement	25%	14 474.18 €
TOTAL	57 896.70 €	TOTAL		57 896.70 €

- **SOLLICITE** de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR 2019,
- **SOLLICITE** de la part du département une subvention à hauteur de 25+5% dans le cadre l'opération Mon village, mon amour,
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la commune peut prétendre auprès de tous autres organismes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2/ Eglise : demandes de subventions pour la restauration de la statue de Saint Fiacre de l'église auprès de l'Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), du département et d'autres partenaires

Mr le Maire rappelle que la statue en question est actuellement posée au sol à l'entrée de la sacristie et que compte tenu de sa valeur, elle nécessiterait une restauration. L'idée est de placer cette statue une fois restaurée sur le support sur lequel il y a actuellement une statue de Notre Dame, mais cela ne pourra se faire qu'avec l'accord du prêtre.

3 restaurateurs spécialisés ont été consultés. Pour l'heure un seul ayant répondu, les 2 autres vont être relancés.

Le devis s'élève à 8 076.00 € HT (dont 5 K€ pour la polychromie), sachant qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40% et que le département peut également abonder le financement de cette opération à hauteur de 35% dans le cadre de l'opération « mon village, mon amour » abondé de 5% en raison de la démarche de financement participatif avec la Fondation du Patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à la majorité des présents et représentés (2 abstentions : M. FAVRESSE et M. LACAILLE)

- **ADOpte** le projet de restauration de la statue de Saint Fiacre de l'église
- **APPROUVE** le plan de financement suivant,

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux	8 076.00 €	ETAT DETR	40%	3 230.40 €
		Département	35+5%	3 230.40 €
		Financement participatif	5%	403.80 €
		Autofinancement	15%	1 211.40 €
TOTAL	8 076.00 €	TOTAL		8 076.00 €

- **SOLLICITE** de la part de l'Etat une subvention à hauteur de 40% dans le cadre de la DETR 2019,
- **SOLLICITE** de la part du département une subvention à hauteur de 35+5% dans le cadre de l'opération « Mon village, mon amour » 2019,
- **SOLLICITE** les subventions auxquelles la commune peut prétendre auprès de tous autres organismes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

3/ Demande de subventions au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité du carrefour RD10/ rue de la Ceriseraie auprès du Département

Mr le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité concernant le carrefour du cimetière (RD10/rue de la Ceriseraie) proposé par INGENIERIE 27.

Ces travaux étant susceptibles d'être subventionnés dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, il propose de solliciter le Département afin de permettre le financement de cette opération indispensable pour la sécurité des usagers.

Il précise que le taux moyen de subvention est de 25% et qu'un appel d'offres sera lancé, avec un coût final peut-être moindre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERÉ, à la majorité des présents et représentés (1 voix contre et 1 abstention : M. FAVRESSE et M. LACAILLE)

- **ADOpte** le projet d'aménagement de sécurité du carrefour RD10/rue de la Ceriseraie
- **APPROUVE** le plan de financement suivant,

Dépenses	Montant HT	Recette	Taux	Montant HT
Travaux	52 700.00 €	Département	25% (plafonné à 30500€)	13 175.00 €
		Autofinancement	75%	39 525.00 €
TOTAL	52 700.00 €	TOTAL		52 700.00 €

- **ACCEPTÉ** le montant prévisionnel de réalisation de l'opération présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'un aménagement de sécurité du carrefour RD10/rue de la Ceriseraie,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires et actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Au sujet du cimetière, Mme Lasserre de la Brosse suggère que des arbres y soient plantés. Mr le Maire indique que l'aménagement du cimetière n'est pas terminé, les allées seront notamment végétalisées, une nouvelle zone de stockage de déchets verts est prévue ainsi qu'un bac pour les plastiques. Une réunion « cimetière » va être organisée prochainement afin d'avancer sur ce dossier.

En terme de sécurité routière, des échanges ont lieu sur le route d'Hennezis qui est une route compliquée à sécuriser du fait du manque de place. Un feu tricolore serait sans doute le plus simple à mettre en place. Mr le Maire en profite pour signaler qu'il a rendez-vous le 18 mars avec le Département et SNA pour le problème de l'écoulement d'eau et il indique par ailleurs que le réseau d'eau va être remplacé en 2019.

4/ Défibrillateurs

Une subvention de 700€ a été accordée pour l'achat et l'installation de 2 défibrillateurs sur la commune, l'un à la salle du Clos Galy, l'autre à la mairie. Mr le Maire précise que, comme certains l'avaient suggéré, celui de la mairie sera installé à l'extérieur mais que cela engendrera une dépense supplémentaire d'environ 400€ pour l'achat d'une armoire adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, cette dépense supplémentaire.

Mr Favresse est chargé de caler une date d'intervention de la Croix-Rouge pour une formation aux premiers secours, un samedi à 10h.

II/ Informations diverses

- Mr le Maire signale qu'une réunion a eu lieu avec Voies Navigables de France et Madame la sous/préfète concernant les épaves de bateaux à Port Gabriel. Il en ressort qu'un bateau va être déchiré et que 5 PV sont affichés sur place, pendant 6 mois.
- Il indique avoir reçu un courrier des Scouts de France de Lille qui recherchent un terrain pour les accueillir du 13 au 22/07/2019. Une information va être faite sur le site de la mairie.
- Une réunion « point d'avancement » est prévue au Département pour le dossier « Seine à Vélo »
- Le tracteur de la commune est enfin revenu et la facture reçue mais le tracteur fuit toujours, il manque des clés, l'intérieur a été endommagé ... Par conséquent, une procédure contentieuse sera menée avec notre assureur dans le cadre de la protection juridique et la facture sera mise en suspens.
- PLU : comme le veut la procédure, toutes les personnes associées ont reçu un exemplaire des documents. Les 3 mois de délais qu'elles avaient pour faire part de leurs remarques sont écoulés et quelques organismes ne se sont pas manifestés. La nomination du commissaire enquêteur devrait être faite par le Tribunal Administratif au plus tard début avril.
- Croco de l'Isle : le dossier pour résiliation anticipée du bail a été adressé au Notaire. Il a été décidé que la commune reprenne les compteurs d'eau et d'électricité. Mme Lardy va très prochainement solliciter le Préfet pour poser sa démission de son poste d'adjointe aux finances qui n'est plus compatible avec sa nouvelle vie professionnelle au sein de SNA. La recherche d'un successeur pour prendre la gérance du commerce est en cours.